



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
Philippe PORTIER, SECRETAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°14

21 février 2019

TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Le droit à la mobilité propre pour tous !

Le gouvernement a ouvert, fin janvier, une concertation sur les déplacements domicile-travail, dans le cadre de la future loi sur les mobilités.

La CFDT a été force de proposition pour faire valoir les besoins de tous les travailleurs et la nécessité de favoriser les alternatives au véhicule individuel.

Rappelons qu'en France, 7 travailleurs sur 10 prennent leur voiture chaque jour pour aller au travail et que la moitié parcourt plus de 15 kilomètres.

Avec l'ambition de réduire le coût des trajets domicile-travail à la fois pour les travailleurs et pour notre planète, la CFDT a porté plusieurs revendications :

- rendre obligatoire la négociation des plans de mobilité dans les administrations et les entreprises de plus de 50 salariés et inciter à des plans interentreprises pour les plus petites ;
- renforcer les incitations financières aux mobilités durables et actives ;
- développer des aides financières afin de ne pas pénaliser les travailleurs qui utilisent plusieurs moyens de transport ;
- apporter un soutien financier aux travailleurs qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur véhicule pour aller travailler.

Après une dernière réunion de concertation aujourd'hui, le gouvernement doit rendre ses arbitrages d'ici la mi-mars.

Pour la CFDT, c'est un véritable droit à la mobilité qu'il s'agit de construire dans le cadre de la transition écologique juste que nous devons engager.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cdfd.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante